

Mise à disposition de l'amendement au Document d'enregistrement universel 2019

Paris, le 20 mai 2020

Natixis informe le public que l'amendement au Document d'enregistrement universel 2019 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 20 mai 2020 sous le n° D.20-0108-A01.

L'Amendement au Document d'enregistrement universel 2019 peut être consulté dans l'espace Communication Financière du site Internet de la Société (www.natixis.com > Investisseurs et actionnaires > Données et publications financières > Documents d'enregistrement universel / Documents de référence et Pilier III) ainsi que sur le site Internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org).